



Enlèvement poteaux electriques dans rue

Par **dozer**, le **18/07/2025** à **16:03**

Bonjour,

Suite à une décision commune de la Communauté de communes, en association avec Enedis, il a été décidé de rénover les trottoirs et la chaussée de ma rue et, par la même occasion, d'enfourir le réseau électrique aérien.

Après raccordement à l'électricité, Enedis a, dans un deuxième temps, du procéder à l'enlèvement de gros pylones en béton qui supportaient les anciennes lignes, à l'aide d'une grue.

Un certain nombre de ces pylones étaient implantés sur le domaine public mais d'autres étaient implantés à l'intérieur des parcelles privées de certains propriétaires. et constitutifs d'une servitude apparente.

Malheureusement Enedis a choisi le mois de juillet pour procéder à cet enlèvement et mon voisin immédiat étant parti en vacances, l'enlèvement du pylone chez lui n'a pas été réalisé.

J'ai invité Enedis à rentrer sur la propriété (ayant moi-même les clés du jardin) mais ils ont refusé, en l'absence des propriétaires.

Est-ce normal, alors que la servitude devrait leur donner accès à cet équipement qui leur appartient ?

Il est absurde de voir les frais qui vont devoir être engagés pour faire revenir une grue uniquement pour l'enlèvement chez ce voisin.

Par **yapasdequoi**, le **18/07/2025** à **16:39**

Bonjour,

Et qu'en pense le voisin ?

Par **dozer**, le **18/07/2025** à **21:19**

le voisin n'est pas là et était injoignable à l'heure où l'enlèvement aurait du intervenir sur sa propriété.

et de toute manière maintenant, la grue est repartie

Par **amajuris**, le **20/07/2025** à **17:27**

bonjour,

selon votre message, votre voisin était informé des travaux mais n'a pris aucune disposition pour la suppression des poteaux en son absence, il s'en occupera à son retour.

la dépose des poteaux est une opération qui va impacter le terrain de votre voisin, l'entreprise et le distributeur d'électricité ont eu raison de ne pas pénétrer dans la propriété de votre voisin.

salutations